

| | | | | | | |
|---------------------------|--|-----------------|----------------------------------|------------------|--|-------|
| °Niveau : | LICENCE PROFESSIONNELLE | | | | 3eme année | |
| Domaine : | Sciences-technologies-santé | | | | LP 180 ECTS | |
| Mention : | Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement | | | | | |
| Spécialité : | DEPOLLUTION, PRODUCTION ET GESTION DURABLE DES EAUX | | | | | |
| Volume horaire étudiant : | 434 h | | 40 h (+100h en autonomie) | ≥ 14 semaines | 474 h* (hors travail en autonomie) | |
| | cours magistraux | travaux dirigés | travaux pratiques | projet tutoré | stage | Total |
| Formation dispensée en : | <input checked="" type="checkbox"/> français | | <input type="checkbox"/> anglais | | | |

*455 h pour les étudiants effectuant la formation par alternance

Licence co-habituée Université de Bourgogne - AgroSup Dijon, en partenariat avec l'EPLEFPA de Nevers-Challuy

| Contacts | Scolarité – secrétariat pédagogique |
|---|---|
| <p>uB (co-responsable) Mathieu THEVENOT, Maître de conférences ☎ 03.80.39.90.14 mathieu.thevenot@u-bourgogne.fr</p> <p>AgroSup Dijon (co-responsable) Jean-Pierre LEMIERE, Maître de conférences ☎ 03.80.77.27.70 jean.pierre.lemiere@agrosupdijon.fr</p> <p>LEGTA Nevers-Challuy (co-responsable) Olivier BOULARD ☎ 03.86.21.66.08 olivier.boulard@educagri.fr</p> | <p>Scolarité UFR SVTE ☎ 03.80.39.50.30 scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique UFR SVTE Zohra DAHOU et Laura EL BEKHTI ☎ 03.80.39.62.20 et 03.80.39.91.88 secretariat.lsvte@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique et scolarité AgroSup – Département des Sciences pour l'Ingénieur et les Procédés Patricia CHAVANELLE ☎ 03.80.77.27.50 patricia.chavanelle@agrosupdijon.fr</p> <p>Secrétariat pédagogique LEGTA Nevers-Challuy 243, route de Lyon, 58000 CHALLUY Nadia EN-NAKHLAOUI ☎ 03.86.21.66.08 nadia.en-nakhlaoui@educagri.fr</p> |
| Composante(s) de rattachement : | UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, 6 bd Gabriel – 21000 DIJON AgroSup Dijon, 26 bd Petitjean – 21079 DIJON |

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Cette licence professionnelle s'inscrit dans la continuité de l'offre de formation offerte par l'Université de Bourgogne, AgroSup Dijon et l'EPLEFPA de Nevers-Challuy, en permettant une large ouverture aux étudiants de bénéficier d'un réel débouché professionnel dans le domaine de l'environnement grâce à une formation à la fois scientifique et opérationnelle.

Ce projet répond à la demande forte des étudiants de pouvoir poursuivre leur cursus vers l'Université et un diplôme professionnalisant de niveau licence. Il répond aussi aux attentes des professionnels, industriels ou collectivités, qui ont de plus en plus besoin de jeunes diplômés de niveau II aptes à maîtriser l'ensemble des aspects liés à l'eau de manière à travailler en cohérence avec les réglementations et les obligations dans le domaine de l'environnement.

A l'issue de cette licence, les diplômés présentent une capacité à aborder et adapter les aspects théoriques et pratiques relatifs au traitement, à la production et à la gestion de l'eau. Au niveau professionnel, ils doivent pouvoir formuler et gérer un projet depuis l'élaboration d'un cahier des charges, jusqu'à sa mise en œuvre. Ils doivent aussi maîtriser l'animation d'équipes techniques, ainsi que la rédaction de rapports et de projets techniques. Cette formation intègre également une capacité d'analyse et de diagnostic de la dimension économique et réglementaire d'un problème lié à l'eau.

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

- Responsable de réseaux d'eaux usées et de stations d'épuration,
- Responsable de réseaux d'eau potable et de stations de production d'eau potable,
- Chargé de mission hydrologie,
- Responsable hydraulique fluvial.
- Responsable service des eaux,
- Chargé de mission qualité de l'eau et qualité des milieux aquatiques
- Responsable environnement pour les collectivités,
- animateur de projet environnement pour les collectivités,
- Conseiller pour la prise de décision en matière de risques environnementaux et en réglementation liée à l'environnement.
- Responsable environnement en bureau d'études,
- Chargé de mission irrigation et environnement en agriculture
- Chargé d'études valorisation des boues
- Chargé d'étude plans d'épandage

■ Compétences acquises à l'issue de l'année formation :

Compétences scientifiques et techniques :

- Connaissances scientifiques et technologiques de base pour tous les secteurs de l'eau,
- Capacité d'adaptation scientifique, technique dans les différents domaines et en fonction des interlocuteurs du secteur et en prenant en compte la demande,
- Capacité à réaliser des choix technologiques compatibles entre eux et à l'objectif d'ensemble,
- Capacité à s'approprier des évolutions scientifiques et techniques avec une aide extérieure minimale,
- Capacité à mettre en place des protocoles de test et à interpréter des résultats expérimentaux.

Compétences professionnelles :

- Capacité d'organisation et de gestion des ressources humaines et matérielles,
- Capacité à opérer dans une structure organisationnelle privée ou publique,
- Capacité à opérer dans un environnement européen,
- Capacité à élaborer, critiquer, mettre en œuvre un cahier des charges,
- Capacité à formuler et à gérer un projet,
- Capacité de veille technologique et organisationnelle.

Compétences administratives, de gestion financière et de droit :

- Capacité d'analyse et de diagnostic de la dimension économique d'un problème lié à l'environnement,
- Capacité d'analyse et de diagnostic de la situation financière d'une entreprise ou d'une collectivité,
- Capacité d'analyse et de diagnostic de la dimension réglementaire d'un problème lié à l'environnement.

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Cette formation est ouverte aux candidats à la Formation Initiale (FI), en Contrat de Professionnalisation (CP) et en Formation Continue (FC).

Cette formation s'adresse aux étudiants titulaires de 120 crédits européens (Bac + 2) ayant un projet professionnel dans le domaine de la gestion de l'eau ou des déchets.

- DEUG Sciences et technologie option SV (Sciences de la Vie), SM (Sciences de la Matière), STPI (Sciences et Technologie Pour l'Ingénieur),
- DEUST du secteur secondaire ou du secteur agronomique,
- DUT Génie biologique, Génie des procédés, Génie chimique, Mesures physiques, Traitement de l'eau, Biochimie,
- BTSA GEMEAU, Anabiotec, GPN, A.P.
- BTS Métiers de l'eau, Hygiène - propreté - environnement, Hygiène et sécurité, Analyses biologiques, Maintenance des automatismes industriels,
- Autres diplômes bac +2 de nature similaire

L'ouverture à l'alternance, en **contrat de professionnalisation** ou en **apprentissage**, a pour objectif de **rapprocher les étudiants du monde professionnel** et ainsi favoriser leur insertion professionnelle. Pour ces étudiants, la formation est organisée sur une année universitaire de mi-septembre à mi-septembre de l'année suivante. Pour les alternants, l'enseignement académique correspond à 434 heures de cours, auxquelles s'ajoutent 21 heures de suivi pédagogique, soit un total de 455 heures.

Pour les stagiaires relevant de la formation continue et les étudiants en formation initiale, l'enseignement académique correspond à 434 heures de cours, auxquelles s'ajoutent 40 heures de suivi dans le cadre du projet tutoré, soit un total de 474 heures. Pour ces étudiants, la formation est organisée sur une année universitaire à partir de mi-septembre avec une soutenance possible en juillet de l'année suivante ou en septembre, faisant suite à un stage d'au moins 14 semaines.

La période en entreprise se déroulera en deux temps : d'une part dans le cadre d'une alternance entre le lieu d'étude et l'entreprise, et d'autre part en immersion complète à partir de la fin des enseignements (début avril). L'alternance de périodes de formation et de périodes en entreprise permet un enrichissement croisé : la pédagogie tire profit des expériences issues des périodes en entreprise. En entreprise, l'étudiant met en œuvre des connaissances apprises et les intègre progressivement dans le cadre des missions dont il a la charge. Il apprend son futur métier par l'exercice de responsabilités.

Sont autorisés à faire acte de candidature, au titre de la formation continue :

- Les techniciens supérieurs employés par les entreprises ou les collectivités travaillant dans le domaine de la gestion de l'eau (stations d'épuration, réseaux...) et qui ont suivi une formation à bac + 2 (ou de niveau III) dans le domaine concerné,
- Les salariés du secteur professionnel concerné ne disposant pas les diplômes mentionnés, mais possédant une expérience professionnelle de plusieurs années à un niveau de technicien supérieur dans ce secteur.

Remarques : La filière est prévue pour fonctionner avec un effectif de 25 à 30 étudiants, toutes origines comprises. La sélection des candidats par la commission pédagogique se fera sur dossier, complété par un entretien. Une liste principale sera établie ainsi qu'une liste complémentaire.

Les étudiants étrangers qui ne disposent pas de l'un des diplômes français requis pour l'accès à la formation devront impérativement constituer un dossier auprès du service des Relations Internationales (voir calendrier et date limite de dépôt de dossier sur la page web ub-link relative à ce service : rubrique « Etudiants internationaux » et « Venir à l'uB à titre individuel »), même s'ils sont en cours de formation dans le supérieur en France au moment du dépôt de dossier. □

Les étudiants de nationalité française disposant des diplômes requis ou équivalents, mais obtenus à l'étranger doivent constituer un dossier de validation d'acquis (à retirer à la scolarité centrale ou à la scolarité de l'UFR SVTE en cas d'admission dans la filière). Leur candidature sera étudiée en fonction de leur projet universitaire et professionnel, de leur maîtrise de la langue française, et de l'adéquation de leurs diplômes avec le niveau et la formation qu'ils souhaitent intégrer.

- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme
 - . en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation
 - . en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général

La rentrée est prévue au cours de la première quinzaine de septembre. La soutenance des mémoires de stage aura lieu au début du mois de juillet (début septembre pour les étudiants en alternance). Pour tous les publics, formation initiale (FI), formation continue (FC) et alternant (AL), le rythme général de la formation est basé sur des périodes d'enseignement et des périodes de travail personnalisé et en groupes (pour les étudiants en FI et FC) ou en entreprise (pour les étudiants en alternance).

La formation est structurée de la façon suivante :

- Des enseignements organisés en UE centrées sur un domaine de compétences (UE1 à UE8). Chacune de ces UE inclut éventuellement les prérequis nécessaires à l'acquisition des compétences et connaissances visées.
- Un projet tutoré (UE 9) de 140 heures donnant lieu à un mémoire collectif (3 à 4 étudiants) et à un oral,
- Un stage (UE 10) de 12 semaines minimum donnant lieu à un mémoire individuel et à une soutenance orale.

Pour les étudiants en FI et en FC, le projet tutoré, proposé et encadré par des professionnels, est réalisé pendant les semaines où les étudiants en alternance sont en entreprise. Il est l'occasion de se former à la gestion de projet de façon pratique et d'intégrer les savoirs acquis dans une problématique de terrain pluridisciplinaire. Il représente un moment privilégié d'échanges et d'insertion dans le monde professionnel pour les étudiants. Les étudiants devront dans ce travail rencontrer de nombreux acteurs professionnels et devenir autonomes dans leur travail. Projet tutoré et stage en milieu professionnel doivent permettre aux étudiants de personnaliser leur parcours en fonction de leurs centres d'intérêts.

Pour les étudiants en AL, le projet tutoré et le stage professionnel sont réalisés dans leur entreprise d'accueil.

Les enseignements seront réalisés principalement sur le site de l'EPLEFPA de Nevers-Challuy, et pour partie sur le site de l'université, à Dijon (principalement des modules des UE1, UE4 et UE5).

■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRES 5&6

| UE 1 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--|--|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Caractérisation des eaux et des milieux | Caractérisation physico-chimique des eaux et des pollutions | | 12 | 8 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Hydrogéologie, cycles de l'eau et des polluants | | 12 | 8 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Qualité biologique des eaux et des milieux aquatiques | | 12 | 8 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL UE 1 | | | 36 | 24 | 60 | 6 | | | 3 | 3 | 6 |

| UE 2 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|-------------------------------|--|----|-----------|----|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Economie et réglementation | Réglementation et droit | | 19 | | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Gestion administrative et économique de l'eau | | 19 | | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Organisation et stratégie des entreprises | | 19 | | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL UE 2 | | | 57 | | 57 | 6 | | | 3 | 3 | 6 |

| UE 3 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|---|---|----|-----------|----|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Communication scientifique et technique | Communication professionnelle et technique | | 19 | | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Anglais | | 29 | | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| TOTAL UE 3 | | | 48 | | 48 | 5 | | | 3 | 2 | 5 |

| UE 4 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|---|-----------------------------------|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Sciences des équipements et bases des procédés | Hydraulique et bases des procédés | | 13 | 16 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| | Sciences des équipements | | 13 | 16 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| TOTAL UE 4 | | | 26 | 32 | 58 | 6 | | | 4 | 2 | 6 |

| UE 5 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--|--|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Traitement et dépollution des eaux 1 | Traitement des eaux usées urbaines et industrielles | | 25 | 4 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| | Potabilisation et distribution des eaux | | 17 | 12 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| TOTAL UE 5 | | | 42 | 16 | 58 | 6 | | | 4 | 2 | 6 |

| UE 6 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--|--|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Traitement et dépollution des eaux 2 | Traitement des effluents et gestion de l'eau en agriculture | | 13 | 6 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Remédiation et dépollution des milieux aquatiques | | 13 | 6 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Valorisation des boues et des sous- produits | | 13 | 6 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL UE 2 | | | 39 | 18 | 57 | 6 | | | 3 | 3 | 6 |

| UE 7 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|---|--|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Durabilité et gestion intégrée des eaux | Gestion intégrée de l'eau et informatique appliquée | | 23 | 6 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| | Développement Durable | | 13 | 6 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| TOTAL UE 7 | | | 36 | 12 | 48 | 5 | | | 3 | 2 | 5 |

| UE 8 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--|---|----|-----------|-----------|-----------|----------|---------------------------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Méthodologie scientifique et démarche de bureau d'étude | Méthodologie de projet et de bureau d'étude | | 13 | 6 | 19 | 2 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 1 | 1 | 2 |
| | Démarche expérimentale et scientifique, synthèse bibliographique | | 17 | 12 | 29 | 3 | CC écrit/oral CT écrit/oral | CT écrit/oral | 2 | 1 | 3 |
| TOTAL UE 8 | | | 30 | 18 | 48 | 5 | | | 3 | 2 | 5 |

| UE 9 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--------------------------|----------------------|----|----|-----------|-------------|----------|--|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Projet tutoré | Etude de cas concret | | | 40 | | | Rapport écrit + soutenance orale | | | | 5 |
| TOTAL UE 9 | | | | 40 | 140* | 5 | | | | | 5 |

*40h d'encadrement + 100h de travail en autonomie

| UE 10 | discipline | CM | TD | TP | Total | ECTS | Type éval ⁽¹⁾ Session 1 | Type éval ⁽¹⁾ Session 2 | coeff CT | coeff CC | total coef |
|--------------------|--------------------------|----------------------|----|----|-------|-----------|--|---------------------------------------|-------------|-------------|---------------|
| Stage | Pratique professionnelle | | | | | 10 | Rapport écrit + soutenance orale | | | 10 | 10 |
| TOTAL UE 10 | | ≥ 14 semaines | | | | 10 | | | | 10 | 10 |

| | | | | | | | | | | | |
|--|--|------------|------------|------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|
| TOTAL (hors projet tutoré et stage) | | 311 | 160 | 471 | 60 | | | | | | 60 |
|--|--|------------|------------|------------|-----------|--|--|--|--|--|-----------|

(1) CC = contrôle continu, CT = contrôle terminal

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études voté chaque année et mis en ligne sur le site internet de l'Université : <http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/referentiel-commun-etudes-2017-2018.pdf>

● Sessions d'examen

Chaque unité d'enseignement (UE) est évaluée par des notes de contrôle continu et/ou par des examens terminaux. Le projet tutoré et le stage donnent lieu à une restitution écrite et orale devant un jury. Le contrôle des connaissances (CC et CT) pourra être réalisé pendant et à la fin de chaque intervention, tout au long de la formation. Chaque UE est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

● Deuxième session

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne de 10 sur 20 à la première session d'examen passent une épreuve de rattrapage (CT uniquement) pour chaque unité d'enseignement (à l'exception du stage et du projet tutoré) où ils ont obtenu une note inférieure à 10 sur 20.

Ils peuvent toutefois conserver le bénéfice des UE pour lesquelles ils ont obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20. Dans une UE non acquise et constituée de plusieurs matières, l'étudiant ne repasse que le ou les CT des matières dont la note est inférieure à 10.

Les notes obtenues à la deuxième session se substituent aux notes de la première session. La compensation entre unités d'enseignement est la même que pour la première session.

● Absence aux examens

Les absences lors des examens ont les conséquences suivantes :

.Absence justifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance.

L'équipe pédagogique s'efforcera de proposer une solution de rattrapage ou de compensation en cas d'absence justifiée à une évaluation de contrôle continu.

.Absence justifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2)

- .Absence injustifiée lors d'un contrôle continu (CC) : Défaillance (impossibilité de valider l'année de formation)
- .Absence injustifiée lors d'un contrôle terminal (CT) : Défaillance (passage en session 2).

● Règles de validation et de capitalisation

COMPENSATION : La licence professionnelle est décernée aux étudiants en formation initiale, en contrat de professionnalisation, en contrat d'apprentissage ou stagiaires de formation continue qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage, sous réserve d'avoir satisfait aux obligations de présence définies dans les modalités de contrôle.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement évaluée est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants.

En cas de redoublement ou d'étalement des enseignements sur plusieurs années, la conservation des notes de $CC \geq 12/20$ dans les matières, UE, semestres non validés est automatique.

Les étudiants ont la possibilité de renoncer à cette conservation, par écrit, dans le mois qui suit la rentrée de la filière. Au-delà, aucune demande ne sera recevable.

En cas de renonciation dûment reçue, seule la nouvelle note sera conservée (écrasement). Il ne sera pas possible de retenir la meilleure des deux notes. En cas d'absence, justifiée ou injustifiée, seule la conséquence de cette absence sera conservée, il ne sera pas fait appel à la note obtenue précédemment.